



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-01007

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2021

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-06-003 - DDCS - DÉCISION DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION  
SOCIALE (ARTICLE 44-I du DÉCRET N°2004-374 du 29 AVRIL 2004 MODIFIÉ) (2  
pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-06-003

DDCS - DÉCISION DONNANT DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE  
(ARTICLE 44-I du DÉCRET N°2004-374 du 29 AVRIL  
2004 MODIFIÉ)

## Direction départementale de la cohésion sociale

### DÉCISION DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (ARTICLE 44-I du DÉCRET N°2004-374 du 29 AVRIL 2004 MODIFIÉ)

Le directeur départemental de la cohésion sociale ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 29 octobre 2020 renouvelant M. Xavier GABILLAUD dans ses fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire, pour une période d'un an à compter du 15 novembre 2020 ;

**Vu** l'arrêté de Madame la préfète d'Indre-et-Loire, en date du 4 janvier 2021 donnant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire ;

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: Délégation est consentie aux agents en poste à la DDCS 37 pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes mentionnés dans les différentes annexes de l'arrêté de délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale en date du 04/01/2021.

CHAPITRE I : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint

CHAPITRE II : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
M. Guilhem GALODÉ, inspecteur de l'action sanitaire et sociale

CHAPITRE III : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
M. Guilhem GALODÉ, inspecteur de l'action sanitaire et sociale

CHAPITRE IV : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
M. Guilhem GALODÉ, inspecteur de l'action sanitaire et sociale  
Mme Catherine ROCHER, adjointe administrative (cartes de stationnement pour handicapés)

CHAPITRE V : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
Mme Cathy ANDRIAHAMISON, adjointe administrative  
Mme Geneviève GAUCHER, adjointe administrative

CHAPITRE VI : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
M. Guilhem GALODÉ, inspecteur de l'action sanitaire et sociale

CHAPITRE VII : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
Mme Muriel FILIPPI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts  
Mme Claire MINET, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
Mme Nathalie THEVENOT-DESHAIES, attachée d'administration  
Mme Chantal BAUDOIN, ingénieure des travaux publics de l'Etat

CHAPITRE VIII : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
M. Guilhem GALODÉ, inspecteur de l'action sanitaire et sociale

CHAPITRE IX : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
M. Renaud VIEILLERIBIÈRE, attaché d'administration

CHAPITRE X : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
M. Karim LAYSSAC, attaché d'administration  
Mme Sandra FONTAINE, secrétaire administrative

CHAPITRE XI : M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint  
Mme Marie ROUSSEL-STADNICKI, déléguée départementale aux droits des femmes et à  
l'égalité (à compter du 1<sup>er</sup> février 2021)

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 3 :** Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours, le 6 janvier 2021  
Le directeur départemental de la cohésion sociale  
Xavier GABILLAUD